



**Communication sur le progrès
COP 2016**

Engagement de Pemaco dans le Global Compact

- Fondée en 1993, la société Pemaco, connue sous le nom d'enseigne Day on Mars, est une agence conseil en communication basée à Lyon (France). Elle est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis quatre ans.
- Sa direction comme l'ensemble du personnel partage les valeurs que nous retrouvons dans les 10 principes de base du Pacte Mondial en matière notamment de droits humains, de conditions de travail et de protection de l'environnement.
- La société renouvelle son engagement dans le pacte mondial pour 2017.



Pierre Menut
Président de Pemaco-Day on Mars

Droit de l'homme

Les entreprises sont invitées :

- **Principe 1** : A promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- **Principe 2** : A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

→ Installés dans le pays d'origine de la « Déclaration des Droits de L'homme », les respecter et les promouvoir est pour nous un acte naturel.

→ Actions Internes

Au quotidien, nous veillons tant pour nous même, que pour l'ensemble de nos collaborateurs, à ce que toutes relations avec autrui, toutes actions avec nos partenaires clients et fournisseurs se fassent dans le respect et la dignité des personnes, et que nos comportements professionnels soient irréprochables.

→ Actions Externes

Nous sommes régulièrement sollicités par des prestataires implantés dans des pays à faible coût de main d'œuvre (Inde, Madagascar, Bangladesh, Maroc, etc.). Considérant qu'un travail de qualité mérite un salaire digne, nous nous refusons d'exploiter ce type de ressources et de participer à la dévalorisation des prestations de production et de services, d'une part, et à l'exploitation de travailleurs payés à bas coûts, d'autre part.

2016

**Edition d'une Charte Ethique
remis à l'ensemble du personnel**

Normes internationales travail

Les entreprises sont invitées :

- **Principe 3** : A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4** : A l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5** : A l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 6** : A l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

→ Pemaco-Day on Mars s'engage à respecter la réglementation sociale (droit du travail, conventions collectives, loi et textes réglementaires) applicable sur son lieu de travail. Cet engagement concerne en particulier la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail.

→ Pemaco-Day on Mars favorise une politique basée sur le dialogue et la concertation avec l'ensemble de ses collaborateurs.

→ Les conditions de travail et les responsabilités affectées à chaque poste ainsi que la prise en compte des contraintes individuelles permettent à chacun de trouver un épanouissement personnel.

→ Actions Internes

- Réunions d'informations régulières de l'ensemble des salariés sur l'entreprise, son fonctionnement et son avenir.
- Actionnariat salariés (82 % des parts de l'entreprise détenues par 5 salariés).
- Horaires aménagés pour les salariés avec enfants en bas âge, familles monoparentales, problèmes ponctuels de santé.

→ Actions Externes

- Commandes régulières à des Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) :
 - fournitures de bureau pour l'agence
 - Opérations de marketing direct pour nos clients
- Choix de partenaires locaux, y compris pour l'impression ou le développement informatique (souvent au détriment des marges) afin de soutenir des travailleurs indépendants ou TPE.

68 %

Du personnel bénéficie d'un horaire aménagé

100 %

De partenaires locaux dont 65% de travailleurs indépendants

Environnement

Les entreprises sont invitées :

- **Principe 7** : A appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
- **Principe 8** : A prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- **Principe 9** : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

→ De par son domaine d'activité, l'entreprise Pemaco-Day on Mars et ses collaborateurs sont très sensibles aux problèmes d'environnement notamment ceux liés à l'utilisation du papier comme support de diffusion pour tout type de communication : déforestation (même si ce problème est pris en compte depuis longtemps), tri, recyclage...

Ce qui impacte directement les recommandations que nous pouvons faire à nos clients et nos comportements au quotidien.

→ Actions Internes

- Actions internes
- Valorisation des bonnes pratiques d'efficacité énergétique et de lutte contre le gaspillage :
 - extinction des lumières pendant la journée,
 - extinction des appareils en veille (ordinateurs),
 - mise en place de détecteurs de présence dans les lieux de passage,
 - limitation de l'usage des imprimantes au strict minimum.
- Utilisation de papier recyclé pour les photocopies.
- Tri sélectif : papier et carton, cartouches d'encre. Les matériaux sont récupérés et recyclés par des entreprises spécialisées.
- Suppression totale des gobelets en plastique remplacés par des mugs et tasses lavables.
- Incitation à utiliser les transports en commun ou vélos pour le trajet domicile/travail. Résultat : 15 salariés (sur 22) utilisent ces modes de déplacements.

→ Actions Externes

- Incitation à définir le volume de documents à imprimer au plus près des besoins réels (et éviter ainsi un gaspillage d'encre et de papier).
- Recommandation en faveur de papiers labellisés Environnement (PEFC, FSC, Ecolabel européen).
- Généralisation des réunions à distance pour éviter à la fois la consommation de carburants émetteurs de CO₂, mais aussi les dépenses inutiles (carburant, amortissement véhicule).

-1,5%
**Consommation
d'électricité**

-16%
**Empreinte carbone
déplacements**

Lutte contre la corruption

Les entreprises sont invitées :

- **Principe 10** : A agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

→ Nos relations commerciales avec nos clients et nos fournisseurs sont basées sur le respect mutuel et la confiance. Nous nous interdisons toute pratique qui pourrait ressembler à une tentative de corruption conformément à notre éthique commerciale et aux lois de notre pays.

→ Action Interne

Nous avons édité en début d'année 2016 une charte éthique dont voici quelques extraits :

Ethique commerciale

- *Le refus de la corruption et l'éthique des affaires doivent être au centre des préoccupations de chaque collaborateur en charge de la relation client.*
- *La fidélité de nos clients et les résultats de notre société ne doivent provenir que de la qualité de notre travail et de notre implication à instituer un dialogue sincère et transparent avec eux.*
- *Pemaco-Day on Mars prohibe toute action et toute attitude visant à obtenir une mission, un marché ou à bénéficier d'un avantage auquel elle n'a pas droit.*

Ethique des achats

- *Chaque collaborateur amené à acheter une prestation intellectuelle ou artistique (création, digital...) ou matérielle (impression...) doit faire preuve de probité, d'équité et d'impartialité dans le choix des sous-traitants.*
- *Il engage la société et, à ce titre, doit faire preuve de la plus grande vigilance quant aux informations échangées et au respect des accords donnés. Il ne doit pas tirer avantage, pour son compte personnel comme pour la société, de sa position d'acheteur.*
- *Le choix de partenaires locaux doit être privilégié, y compris pour l'impression ou le développement informatique afin de soutenir l'activité économique des travailleurs indépendants et des TPE/PME de la région lyonnaise.*

2016

**Edition d'une Charte Ethique
remis à l'ensemble du personnel**



Day on mars | 76 boulevard du 11 novembre 1918 | 69100 Villeurbanne
www.dayonmars.com